



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

IATOS. personnel administratif de recherche et de formation

Question écrite n° 121

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des personnels administratifs de recherche et de formation de l'enseignement supérieur qui aspirent à une évolution de carrière décente comparable à celle des ingénieurs et techniciens et qui revendiquent des statuts homogènes favorisant la cohésion des équipes dans un souci de bonne marche du service public. Les décisions prises l'été dernier par le directeur des personnels d'enseignement supérieur n'ayant ni apaisé leurs revendications ni répondu aux aspirations légitimes des personnels concernés, il lui demande si des mesures sont envisagées afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Une réflexion est engagée sur la situation et l'avenir des personnels administratifs de recherche et de formation affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle s'inscrit désormais dans le cadre d'une politique affirmée par la création d'un ministère unique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce dossier doit faire l'objet, en raison de sa complexité et de son importance, d'un examen approfondi à l'issue duquel pourront être arrêtées, après concertation avec les organisations syndicales représentatives, les principales orientations de l'évolution des carrières de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1213

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2016